



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 27 février 2020, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société **MBDA FRANCE** en vue de la création de cinq nouvelles soutes de stockage de produits pyrotechniques sur le site qu'elle exploite à **SELLES-SAINT-DENIS**, sera ouverte en mairie de cette commune, du **lundi 30 mars 2020 à 15 h au samedi 16 mai 2020 inclus à 12 h**. Cette enquête concerne également l'institution de servitudes d'utilité publique autour de ces installations.

Ces installations feront l'objet d'un plan particulier d'intervention en application de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure.

Les servitudes d'utilité publique visent à limiter la constructibilité et l'usage des sols dans le périmètre dans lequel elles sont instituées. Elles concernent en totalité ou partiellement les parcelles situées sur la commune de SELLES-SAINT-DENIS et dont les références cadastrales sont les suivantes : AP n°16, AP n° 17, AP n° 73, AP n° 74, AP n° 75, AP n° 77, de AP n° 84 à AP n° 91, AP n° 121, AP n° 123, AP n° 124, AP n° 140, AP n° 141, AP n° 142, AP n° 143, AP n° 144, AP n° 145, AP n° 157, AP n° 158, AP n° 159, AP n° 168, AP n° 169, AP n° 170, AP n° 171, AP n° 172, AP n° 174, AP n° 175, AP n° 176, de AP n° 177 à AP n° 183, AP n° 191, AP n° 192, AP n° 193, AP n° 194, AP n° 197, AP n° 198, AP n° 199, AP n° 210, AP n° 230, AP n° 232, AP n° 235, AP n° 239, AP n° 240, AP n° 242, AP n° 244, AP n° 246, AP n° 249, AP n° 251, AP n° 253, AP n° 255, AP n° 257, AP n° 262, AP n° 263, AR n° 138, AR n° 143, AR n° 144 et AR n° 145.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, la demande de servitudes d'utilité publique et l'avis de l'autorité environnementale sera :

- déposé en mairie de **SELLES-SAINT-DENIS** où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur des registres ouverts à cet effet ;
- disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Une version dématérialisée de ce dossier sera également à la disposition du public en mairies de **CHÂTRES-SUR-CHER, LA FERTÉ-IMBAULT, LANGON-SUR-CHER et THEILLAY**, concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture de celles-ci.

Monsieur Yves CORBEL, ingénieur divisionnaire des travaux des eaux et forêts en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, **se tiendra à la disposition du public** :

- le **lundi 30 mars 2020 de 15 h à 18 h en mairie de SELLES-SAINT-DENIS** ;
- le **mercredi 8 avril 2020 de 9 h à 12 h en mairie de SELLES-SAINT-DENIS** ;
- le **mercredi 22 avril 2020 de 9 h à 12 h en mairie de SELLES-SAINT-DENIS** ;
- le **mercredi 6 mai 2020 de 9 h à 12 h en mairie de SELLES-SAINT-DENIS** ;
- le **samedi 16 mai 2020 de 8 h 30 à 12 h en mairie de LA FERTÉ-IMBAULT (clôture de l'enquête)**.

Par ailleurs, une réunion publique d'information et d'échange sera organisée le **vendredi 17 avril 2020 à partir de 17h30 à la salle des fêtes de la commune de SELLES-SAINT-DENIS**.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de SELLES-SAINT-DENIS, CHÂTRES-SUR-CHER, LA FERTÉ-IMBAULT, LANGON-SUR-CHER et THEILLAY, adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête par voie postale en mairie de SELLES-SAINT-DENIS et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur. Les observations transmises par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher et consultable à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Jérôme SOMAINI, directeur d'établissement, joignable par téléphone au 02.36.14.20.02 ou par messagerie : Etablissement-Selles-St-Denis@mbda-systems.com

Après clôture de l'enquête, et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- en mairie de SELLES-SAINT-DENIS,
- en préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique – Place de la République à BLOIS
- sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace "Publications" "Enquêtes publiques".

Au terme de la procédure, le Préfet de Loir-et-Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.